

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001067

Séance du jeudi 20 mai 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

le rapport n°5.2 a été retiré de l'ordre du jour

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.2.1) **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 7.1), Martine BULTOT (jusqu'au rapport 5.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.4), Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.2.1), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 7.1), Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 7.1), Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 5.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 3.2), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.2.5) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET, Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 2.1) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAYEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) **Gennevilliers :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ (représenté par Pascal COLARD), Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON (à partir du rapport 0.3) **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironne :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 7.8) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1).

Étaient absents : **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Corinne TISSIER **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Marchaux :** Brigitte VIONNET **Montfaucon :** Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Daniel ROLET **Roche lez Beaupré :** Jean-Pierre ISSARTEL **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Torpes :** Bernard LAURENT **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRON

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, C. GELIN, D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.5), F. GERDIL-DJAOUAI, J.F. GIRARD (à partir du rapport 7.1), J.P. GOVIGNAUX, J. PANIER, E. PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.2.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), C. TISSIER, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, P. CONTOZ, S. MONLLOR, J.M. CAYUELA, D. ROLET, S. COURBET (jusqu'au rapport 7.7).

Mandataires : M. OMOURI, F. MONNEUR, M.N. SCHOELLER, J.M. GIRARD, J.C. ROY (à partir du rapport 2.5), M. LOYAT, N. WEINMAN (à partir du rapport 7.1), N. BODIN, F. FELLMANN, M. JEANNIN (jusqu'au rapport 1.2.1), J. ROSSELOT, F. ALLEMANN (jusqu'au rapport 3.1), C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.1), B. BECOULET, M. CARTERON, M. COTTINY, G. VALLET, J.P. MARTIN, T. JAVAUX (jusqu'au rapport 7.7).

Objet : Actualisation et territorialisation du Programme Local de l'Habitat

Actualisation et territorialisation du Programme Local de l'Habitat

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

Adopté en juin 2006, le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Besançon nécessitait la présentation d'un bilan triennal, ainsi qu'une actualisation répertoriant les actions nouvelles engagées. Par ailleurs, dans l'optique d'une nouvelle délégation de compétence, il était indispensable de mettre le PLH en conformité avec les exigences de La Loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion. Cela se traduit notamment par la territorialisation du PLH que nous proposons en cohérence avec le SCoT. Sont également présentés un rappel des évolutions en matière législatives, celles intervenues dans le monde du logement, ainsi qu'un bilan quantitatif et financier détaillé dans chacune des fiches-actions (Cf. annexe I). Un synopsis des fiches-actions permettra de tracer également les perspectives du PLH à mettre en œuvre.

I. La nécessité d'un bilan et d'une actualisation du Programme Local de l'Habitat

L'article L. 302.9 du Code de la Construction et de l'Habitation préconise une évaluation du PLH après 3 années d'effectivité. Il s'avère aussi important de répertorier les actions nouvelles intégrées depuis 2006, tout en rappelant les évolutions législatives et institutionnelles intervenues durant cette période. Sont également mentionnées les initiatives à poursuivre ou à mettre en œuvre destinées à tracer les perspectives d'évolution de notre politique communautaire du logement.

Par ailleurs, en vue de la négociation relative à une nouvelle délégation des aides à la pierre pour le parc public et privé (2010-2015), il est indispensable de mettre en conformité notre PLH avec les exigences de la Loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion. L'article 28 de cette loi entend ainsi renforcer le caractère opérationnel du PLH en le territorialisant à la commune, en détaillant les différents types de logements à produire (publics, ANAH conventionné et accession sociale) ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Le Grand Besançon s'est appuyé sur les travaux du SCoT actuellement en cours d'élaboration, pour effectuer ce travail de prospective. Cette déclinaison s'opérera sur une période de 25 ans en concordance avec le SCoT (2010-2035) mais aussi de 6 ans à l'échelle du PLH (2010-2015) et d'une éventuelle délégation de compétence en matière d'aides à la pierre.

L'article L. 302-4 du Code de la Construction et de l'Habitation précisant que le PLH peut être modifié par l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à son économie générale, il est proposé d'inscrire notre démarche d'actualisation dans ce cadre juridique. Suite à son approbation par le Conseil de Communauté, le PLH actualisé du Grand Besançon sera transmis aux services de l'Etat pour avis.

II. Une intense actualité législative et institutionnelle

A/ Les évolutions législatives

Plusieurs textes de loi ou des dispositions contenues dans les Lois de Finances impactent aujourd'hui nos politiques.

Ainsi, en 2004, la Loi Libertés et Responsabilités Locales a mis en place le dispositif de délégation des aides à la pierre, qui a donné lieu à une contractualisation entre l'Etat et notre Agglomération au premier janvier 2006. Par ailleurs, le Plan de Cohésion Sociale qui a fixé des objectifs ambitieux en matière de production de logements publics a été lancé en 2004. Ce dispositif est venu en complément du Programme National de Rénovation Urbaine impulsant une politique d'intervention forte sur certains quartiers en difficultés (Planoise et Clairs Soleils à Besançon).

En 2005, la Loi de Finances a étendu la possibilité de contracter un Prêt à Taux 0 pour les logements anciens. Dans le même temps ont été lancés les schémas d'accessibilité qui doivent aboutir en 2011.

En 2006, la Loi Engagement National pour le Logement a posé les bases d'initiatives importantes en matière d'habitat :

- instauration d'un Plan Départemental de l'Habitat,
- extension des missions de l'ANAH,
- politique de lutte contre l'insalubrité et la vacance,
- possibilité de conventionner des logements privés sans travaux (dispositif Borloo),
- mesures en faveur de l'accession sociale à la propriété et signature de la convention créant le Pass-Foncier.

En 2007, la Loi Droit Au Logement Opposable (DALO) a eu un impact limité sur notre territoire car la tension locative demeure assez limitée. Toutefois, les questions d'hébergement d'urgence ont été remises en exergue et un engagement fort des collectivités locales a été demandé.

En 2009, la Loi de Mobilisation Engagement pour le Logement a largement fait évoluer le paysage en matière de logement :

- plus grande opérationnalité du PLH en territorialisant celui-ci,
- création du dispositif Scellier avec passage de l'ensemble du Grand Besançon en zone d'éligibilité,
- création des Conventions d'Utilité Sociale,
- baisse des plafonds de ressources pour les occupants du parc social,
- montée en puissance du 1 % réorganisé,
- évolution de la gouvernance et des ressources de l'ANAH.

Par ailleurs, le Plan de relance impulsé en 2009 par le gouvernement a insisté sur la nécessité d'accélérer le rythme de production des logements publics et permis un travail fructueux avec les promoteurs privés, notamment sous la forme de vente de logements en VEFA à des bailleurs publics.

B/ Une évolution profonde du monde du logement

Durant cette période, le paysage du monde du logement s'est naturellement modifié avec la montée en puissance des délégataires et l'importance croissante des gestionnaires du 1 %. En parallèle, l'Etat demeure présent car le processus de décentralisation n'est pas achevé et certains aspects essentiels dans le financement du logement comme la fiscalité restent de sa responsabilité pleine et entière.

Sur un autre registre, les Lois Grenelle et les discussions préalables à celles-ci ont été génératrices de normes environnementales plus contraignantes mais ont surtout entraîné une prise de conscience des citoyens et des collectivités locales. Ces dernières fixent parfois aujourd'hui aux opérateurs des cahiers des charges dépassant les exigences légales. La question de la réhabilitation du parc public, et notamment des logements les plus énergivores (objectif de 150 KWh maximum en 2020), est ainsi devenue prégnante, alors que la rénovation du parc privé a évolué en fonction des nouvelles exigences qualitatives générées par l'ANAH. Il faut rappeler qu'en 2013 l'ensemble des logements neufs construits devront répondre aux normes Bâtiment Basse Consommation (BBC), ce qui incitera les opérateurs à mettre en œuvre des processus de conception et de production adaptés, mais aussi à recourir massivement aux énergies renouvelables. Autre évolution perceptible, les prescriptions en matière d'urbanisme vont dans le sens de l'augmentation de la densité des constructions et de la mixité sociale, des perspectives en cohérence avec notre PLH.

Par ailleurs, au niveau national et local, l'accession sociale à la propriété est devenue un sujet majeur, tout comme la prise en compte des handicaps et du vieillissement. Cependant, les conditions de financement du logement public se sont dégradées du fait d'une augmentation sans précédent des coûts de construction couplés à un niveau élevé des prix du foncier. La participation massive des collectivités, ainsi que l'injection importante de fonds propres par les bailleurs publics est aujourd'hui nécessaire.

III. L'actualisation du PLH

Le nombre global des fiches du PLH a été réduit de 19 à 12 pour une meilleure lisibilité et une plus grande cohérence des dispositifs. Par exemple, la fiche relative aux PLUS Acquisition-Amélioration a été intégrée au sein de l'action « Soutien au logement public » tout comme celle relative aux Programmes de Rénovation Urbaine. Il en est de même pour la fiche « Lutte contre la vacance et l'habitat indigne » qui se fonde dans l'action mobilisation du parc privé et communal.

Par ailleurs, il a semblé important d'inclure explicitement la fiche « Recherche des mixités » dans l'action consacrée au « Relais du PLH auprès des communes ». Cela rejoint la démarche de territorialisation du PLH qui fait l'objet d'un traitement particulier.

Chacune des fiches actualisées (cf. annexes) est présentée de la manière suivante :

- rappel des objectifs initiaux,
- bilan des actions réalisées entre 2006 et 2009,
- budget 2006 – 2009,
- synthèse de l'intervention du Grand Besançon,
- actions à réaliser à partir de 2010,
- budget annuel prévisionnel.

Un synopsis de l'actualisation du PLH est présenté ci-dessous.

◆ Thématique 1 : participer au développement durable de l'agglomération par le biais d'actions concrètes en matière d'aménagement et de logement

Il est proposé, pour une meilleure lisibilité, de réduire à 4 fiches-actions (contre 7) les interventions pour cette thématique :

- la mise en œuvre d'une politique foncière et immobilière (1),
- la promotion du développement durable (2),
- la mobilisation des logements du parc privé et communal (3),
- la préservation du patrimoine des bailleurs publics (4).

Fiche 1 - La mise en œuvre d'une politique foncière et immobilière : la nécessaire cohérence avec le futur SCoT a permis de déterminer les communes sur lesquelles porteront de manière préférentielle le développement de l'habitat. Un traitement particulier des sites stratégiques de l'agglomération est à mettre en œuvre (Zones d'habitat d'intérêt communautaire par exemple). Par ailleurs, les exigences du SCoT en termes de gestion économe de l'espace, visant à tendre vers plus de densité et de compacité dans les nouveaux quartiers et à privilégier le renouvellement urbain, sont relayées dans le PLH. Des outils de mobilisation du foncier à destination de projets d'habitat sont en cours de diffusion auprès des communes, alors que la collaboration avec l'Etablissement Public Foncier Local devra encore se développer.

Fiche 2 - La promotion du développement durable : des exigences supérieures aux normes en vigueur ont été formulées en matière de qualité énergétique des bâtiments pour les logements bénéficiant d'une subvention ou d'un agrément du Grand Besançon. Ceci a été formalisé par des conventions de partenariat avec les associations Cerqual et Cerqual Patrimoine visant la prise en charge des diagnostics. Il conviendra également de contrôler les exigences affirmées, mais également d'accompagner les opérateurs qui s'engageront nécessairement dans le suivi des prescriptions du Grenelle II. A ce titre, le Grand Besançon veillera à ce que la notion de densité soit privilégiée dans toutes les opérations d'aménagement.

Fiche 3 - La mobilisation des logements du parc privé et communal : l'OPAH a bien évidemment donné une dimension nouvelle à cette thématique et engage l'Agglomération pour 3 ans au moins dans une action volontariste à destination des propriétaires privés. Cela se traduit par des subventions nouvelles du Grand Besançon en faveur des propriétaires occupants modestes et bailleurs ainsi qu'une application des nouveaux critères édictés par l'ANAH. Une amélioration de la qualité des logements en matière d'accessibilité et de performance énergétique est particulièrement recherchée. Les actions de communication à destination des particuliers et des professionnels seront poursuivies tout au long de l'OPAH, alors qu'un focus particulier sera effectué sur les copropriétés. Par ailleurs, la territorialisation du PLH comportera un volume de logements privés conventionnés à produire pour chacune des communes. Dans ce domaine, le Grand Besançon se veut l'interlocuteur privilégié des opérateurs privés, mais aussi des équipes municipales souhaitant réaliser des PALULOS communales.

Fiche 4 - La préservation du patrimoine des bailleurs publics : le Grand Besançon s'est engagé financièrement depuis 2008 en matière de réhabilitation, tant dans les quartiers bénéficiaires des Programmes de Rénovation Urbaine (et notamment Planoise) qu'en dehors. La prise en charge des frais d'études de certification en lien avec Cerqual Patrimoine permet un affichage clair de notre intervention.

◆ Thématique 2 : affirmer notre volonté de solidarité et de mixité

Plusieurs actions ont été impactées par des changements majeurs intervenus depuis l'adoption du PLH. Il est proposé de retenir 5 fiches actions :

- le soutien aux opérations de logements publics (5),
- le logement des personnes en difficulté (6),
- l'adaptation du parc au vieillissement (7),
- l'accueil des gens du voyage (8),
- développer une offre de logements en accession à prix maîtrisé (9).

Fiche 5 - Le soutien aux opérations de logements publics : conformément aux préconisations de la Loi de Mobilisation et de Lutte contre l'Exclusion, le PLH sera territorialisé à la commune, fixant ainsi en plein accord avec le SCoT, des objectifs précis en matière de logements en général et de logements publics en particulier. Le Grand Besançon contractualisera avec chacun des bailleurs nos ambitions communes tant qualitatives que quantitatives pour la production neuve et la réhabilitation. Le Grand Besançon entend ainsi être un partenaire actif dans l'élaboration des Conventions d'Utilité Sociale des bailleurs présents sur son territoire tout en poursuivant son investissement en faveur du logement public. Une refonte des modalités d'intervention du Grand Besançon en faveur de la construction de logements publics aboutira en 2010. Il convient de souligner que les modalités et opportunités offertes par la délégation de compétence laissent à penser que les collectivités devront s'investir de manière croissante dans le soutien aux bailleurs publics.

Fiche 6 - Le logement des personnes en difficulté : un état des lieux a été effectué avec la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, ex DDASS) et le PDALPD (Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées) afin d'anticiper les besoins en matière de logements des personnes défavorisées et de prendre en compte les projets concrétisés (maisons-relais notamment) entre 2006 et 2009. Le Grand Besançon devra s'investir de manière résolue auprès des bailleurs pour faciliter les parcours résidentiels des ménages en difficulté en participant notamment au Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion. Une production de 30 % de logements en PLA I par opération est également demandée dans le cadre de la convention de délégation de compétence.

Fiche 7 - L'adaptation du parc au vieillissement : le Grand Besançon souhaite affirmer son rôle de chef de file et de coordinateur en termes de logement en faveur des personnes âgées ou vieillissantes. Une étude réalisée au premier semestre 2010 par l'ASSAD (Accompagnement, Soins, Services à Domicile) aidera l'Agglomération, les opérateurs et les élus à mettre en place un panel de solutions. Par ailleurs, en lien avec le CCAS et la Ville de Besançon, le Grand Besançon veillera à l'application du schéma d'accessibilité à l'échelle de notre EPCI. Enfin, sous l'égide du Grand Besançon une bourse du logement AAA (Accessible, Adaptable et Adapté) se concrétisera en 2010.

Fiche 8 - L'accueil des gens du voyage : après la réalisation de plusieurs équipements entre 2006 et 2009, le Grand Besançon s'engage dans une démarche résolue de création de terrains familiaux et d'habitat adapté, dans le cadre de la révision prévue du schéma départemental. Pour ce faire des partenariats seront noués avec des acteurs agissant auprès de ces populations spécifiques et les structures pouvant assister le Grand Besançon dans la maîtrise d'ouvrage. Par ailleurs, il est prévu d'externaliser la gestion des équipements dédiés aux gens du voyage au cours de l'année 2010.

Fiche 9 - Développer une offre de logements en accession à prix maîtrisé : depuis 2008, le Grand Besançon a engagé une politique de soutien à l'accession sociale à la propriété d'abord limitée aux maisons individuelles puis à partir de 2010 dans le parc collectif. Cette démarche est assortie d'exigences en termes de qualité environnementale et d'accessibilité propres à la Collectivité. Il conviendra d'accompagner les bailleurs sociaux dans leur démarche de vente de patrimoine (et les locataires), mais également de travailler avec les promoteurs réalisant des opérations d'habitat mixtes afin de favoriser différentes modalités d'accession sociale, le dispositif Pass-Foncier ayant un avenir incertain.

◆ Thématique 3 : mobiliser les énergies et échanger pour réussir le PLH

Le travail de communication et de relais auprès des communes de l'Agglomération afin de mettre en œuvre la politique du logement sera poursuivi, alors que la mise en place de dispositifs d'observation nouveaux ont déjà permis de disposer d'une expertise supplémentaire particulièrement en termes de financement du logement public :

- la mise en œuvre et le relais auprès des communes (10),
- l'Observatoire permanent de l'habitat (11),
- le suivi et l'évaluation du PLH (12),

Fiche 10 - La mise en œuvre et le relais auprès des communes : en cohérence avec le SCoT, le Grand Besançon poursuivra sa démarche de collaboration concrète avec les communes en matière d'implantation d'habitat public, de projets d'accession sociale à la propriété mais aussi de résorption des poches de logements insalubres dans le cadre de l'OPAH. Par ailleurs, le Grand Besançon continuera de s'impliquer dans l'élaboration des documents d'urbanisme en promouvant un développement maîtrisé des zones d'habitat. Le Grand Besançon travaillera avec l'EPFL, l'Audab, le CAUE et les aménageurs pour aider les communes à mettre opérationnellement en œuvre le PLH concernant les objectifs de mixité et de densité.

Fiche 11 - L'Observatoire permanent de l'habitat : le dispositif d'observation et d'étude piloté par l'Audab sera complété par la mise en œuvre de l'observatoire de la production du logement public opérant sur l'ensemble du département, mais réalisé sous l'égide des services « Habitat » et « TIC » du Grand Besançon. Cela viendra en complément de l'observatoire départemental du logement (piloté par le Conseil Général du Doubs et auquel participe la Collectivité depuis sa création en 2008) destiné notamment à préparer le Programme Départemental de l'Habitat. Par ailleurs, des rencontres techniques trimestrielles sont instituées afin de recueillir l'opinion des acteurs du monde du logement sur les évolutions du PLH.

Fiche 12 - Le suivi et l'évaluation du PLH : outre la présente évaluation à mi-parcours du PLH 2006-2009, il conviendra de préparer le prochain document qui prendra effet pour 6 ans à partir du premier janvier 2012. Le travail engagé avec l'Audab sera poursuivi.

IV. Proposition de territorialisation du PLH

A/ Les principes retenus pour la territorialisation du PLH

◆ Etre compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCoT prévoit 32 000 logements à construire sur une période de 25 ans soit 1 280 par an (pour l'accueil de 27 000 habitants supplémentaires). Il est à noter qu'une étude commandée par la DREAL (ex DRE) relative aux besoins de logements estime à 1 283 logements par an le nombre nécessaire sur un territoire quelque peu différent (avec Rioz mais sans Saint-Vit) y compris le renouvellement urbain. En termes de répartition géographique de la production de logements, le SCoT prévoit une cohérence entre le développement de l'habitat et les investissements publics notamment ceux relatifs aux transports. Le développement de la qualité, la mixité des types d'habitat et l'intégration de logements publics, en proportions différentes suivant les types de communes, sont des principes également énoncés dans le SCOT. Cette dernière thématique fait l'objet d'un traitement particulier dans le PLH afin de disposer au final de plus de 20 % de logements publics sur le territoire communautaire.

◆ Promouvoir une diversification de l'offre résidentielle dans toutes les communes

La territorialisation du PLH conduit à la définition d'objectifs de production de logements locatifs publics, de logements locatifs conventionnés et de logements en accession sociale pour toutes les communes. La production d'une offre diversifiée de logements dans les communes permettra de faciliter l'accomplissement des parcours résidentiels pour leurs habitants.

- ◆ Développer la qualité de l'habitat dans les logements existants et dans les nouvelles opérations

La territorialisation ne répond pas seulement à un objectif quantitatif. Elle est un outil de dialogue entre le Grand Besançon et les communes pour mieux connaître les besoins de réhabilitation du parc existant et pour réaliser des opérations neuves de meilleure qualité.

- ◆ Réévaluer les objectifs de production au bout de 3 ans à l'échelle de secteurs intercommunaux

A l'intérieur de secteurs, si des communes n'atteignent pas leurs objectifs et que d'autres manifestent la volonté de réaliser des projets d'habitat cohérents, une redistribution pourra être opérée.

B/ La déclinaison de ces principes à l'intérieur de la CAGB

Pour mémoire, la CAGB disposait de 86 959 logements en 2007 et comprenait un total de 17 542 logements sociaux publics et privés (dont 16 873 appartenant à des bailleurs publics). Il convient de signaler que ce sont les chiffres de logements existant en 2007 qui feront référence pour l'ensemble des calculs. Sur la période 2010-2034, la production de nouveaux logements sur le Grand Besançon est estimée à 27 500 unités qui seraient répartis de la sorte :

- ◆ Une production majoritairement bisontine

En cohérence avec les principes fondamentaux du SCoT en matière de développement durable, un peu plus des 2/3 des 27 500 logements dévolus au Grand Besançon dans le SCoT devront être produits sur le territoire de Besançon. Cela implique donc une production totale de 18 640 sur 25 ans, soit 745 logements par an dans la capitale comtoise. Le rythme de croissance prévisionnel à Besançon serait ainsi de 1,1 % pour la période du SCoT, soit le double de la croissance pour la période 1999-2006. Cela est en cohérence avec le PLH et le PLU de Besançon où étaient préconisés 733 logements par an. La déclinaison par quartier au sein de la Ville est en cours de réalisation.

- ◆ Une priorisation de la production restante sur les communes de l'armature urbaine

Il demeure, par conséquent, un potentiel de 355 logements produits annuellement pour l'ensemble des communes périphériques, soit 8 860 logements au total sur la durée du SCOT. Cependant le PLH et le SCoT prévoient une augmentation différenciée du nombre de logement pour les 25 ans à venir, suivant une classification des communes dans l'armature urbaine. Sont ainsi distinguées 29 communes :

- le Pôle de développement de Saône (600 logements),
- 10 communes périphériques de la première couronne (340 logements supplémentaires en moyenne) : Miserey-Salines, Serre-les-Sapins, Pirey, Avanne-Aveney, Franois, Thise, Pouilley-les-Vignes, Ecole-Valentin, Chalezeule, Beure,
- 10 communes disposant d'une halte ferroviaire (210 logements supplémentaires en moyenne) : Roche-lez-Beaupré, Montferrand-le-Château, Auxon-Dessous, Auxon-Dessus, Dannemarie-sur-Crète, Mamirolle, Novillars, Morre, Torpes, Deluz,
- 8 communes ressources (225 logements en moyenne) : Châtilлон-le-Duc, Montfaucon, Grandfontaine, Marchaux, Boussières, Chemaudin, Nancray, Pelousey.

Pour l'ensemble de ces 29 communes de l'armature urbaine, le nombre de logements à produire est de 7 900 logements, soit 316 par an.

- ◆ Des perspectives de développement pour l'ensemble des 29 autres communes, hors Besançon

Pour les autres communes (qui comptaient 3 718 logements en 2006), il est prévu un accroissement de près de 1 000 logements sur la durée du SCoT, soit environ 50 logements en moyenne par commune. Il est proposé un accroissement de 20 logements sur la durée du SCoT pour les communes comptant moins de 100 logements en 2007, 30 pour celles comptant jusqu'à 300 logements, et 50 au-delà. Toutefois certaines communes ont manifesté leur volonté de réaliser des projets en matière d'habitat public à leur échelle. Il est proposé de leur octroyer une possibilité de production supérieure à la moyenne : Chalèze, Vaux-les-près, Tallenay, Rancenay, Vorges-les-pins, Amagney, Chaucenne, Fontain, Braillans.

C/ Le logement public territorialisé

La Loi MOLLE demande à ce que le PLH soit territorialisé notamment en matière de logement social (nous considérons ici le locatif public mais aussi le logement privé conventionné). Un principe simple est proposé et détermine le nombre de logements sociaux à produire sur chacune des communes :

- nombre de logements total à construire x 0,3 (si le taux de logements sociaux en 2007 est inférieur à 10 %),
- nombre de logements total à construire x 0,2 (si le taux de logements sociaux en 2007 est compris entre 10 % et 20 %),
- nombre de logements total à construire x 0,1 (si le taux de logements sociaux en 2007 est supérieur à 20 %).

Il est à noter que pour Franois et Saône, il a été considéré que le taux de logements publics à construire durant le SCoT sera de 20 % (eu égard aux 9 % de logements publics déjà édifiés sur leur territoire et au volume à produire) et non 30 %.

Au final, une production de 5 000 logements publics est attendue, y compris une partie importante de ceux reconstruits suite à des démolitions d'opérations obsolètes. Un chiffre annuel de 75 logements est préconisé sur les communes périphériques auquel s'ajoute la production de Besançon intra muros (120 - 130). Nous nous trouvons dans l'épure d'une production de 200 logements publics auxquels s'ajoutent 50 logements conventionnés ANAH par an. Par ailleurs, 1 500 logements en accession sociale et PLS sont envisagés, soit 60 par an.

Les objectifs de production déclinés pour chaque commune figurent dans les tableaux joints en annexe.

D/ La nécessité d'un échange permanent avec les communes

Une présentation de la territorialisation du PLH a été effectuée dans chacun des secteurs du Grand Besançon en mars et avril 2010. Globalement, les chiffres déclinés commune par commune ont recueilli l'assentiment des élus présents. Il ressort toutefois la nécessité d'une évaluation précise et fréquente de la production de chacune des communes tous les 3 ans afin d'adapter les objectifs à la réalité des contraintes ou opportunités urbanistiques du moment. Une analyse par secteur, mais aussi par type de commune, permettra un rééquilibrage efficace et pertinent compatible avec les attendus du SCoT.

Ainsi, une souplesse relative (et compréhensible) dans la comptabilité du nombre de logements publics a été demandée par les communes (Mazerolles, La Chevillotte, ...) dont la production globale sur la durée du SCoT ne dépasse pas 30 unités. Sans remettre en cause l'équilibre général du projet, quelques communes jugent le nombre de logements proposés faible (Chaucenne, la Chevillotte, Fontain, Braillans, ...) ou trop important (Avanne-Aveney, Deluz, ...). Quelques corrections marginales ont été apportées, mais il conviendra donc d'examiner la production de ces communes avec acuité afin de pouvoir adapter les objectifs en tant que de besoin.

La commune de Miserey-Salines a fait part de ses interrogations quant à la possibilité d'édifier 100 logements publics sur son territoire, mais sans pour autant remettre en cause le nombre de logements privés à produire (260).

A la majorité, 2 Abstentions, 4 Contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'actualisation du Programme Local de l'Habitat,
- la territorialisation du Programme Local de l'Habitat.


Rapport adopté à la majorité :

Pour : 120
Contre : 4
Abstention : 2

Délibération du jeudi 20 mai 2010
Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour extrait conforme,
Le Président

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS
S.C.T.C.J.
Contrôle de légalité



RECU 20.MAI.2010
8/28

ANNEXES

Annexe 1 - Les 12 fiches actualisées du PLH

- Action 1 - La mise en œuvre d'une politique foncière et immobilière
- Action 2 - La promotion du développement durable
- Action 3 - Mobilisation des logements des parcs privés et communaux
- Action 4 - La préservation du patrimoine des bailleurs publics
- Action 5 - Le soutien aux opérations de logements publics
- Action 6 - Le logement des personnes en difficulté
- Action 7 - L'adaptation du parc au vieillissement
- Action 8 - L'accueil des gens du voyage
- Action 9 - Développer une offre de logements en accession à prix maîtrisés
- Action 10 - La mise en œuvre du PLH dans les communes
- Action 11 - La mise en œuvre d'un observatoire permanent de l'habitat
- Action 12 - Le suivi-évaluation du PLH

Annexe 2 - Territorialisation du PLH : tableaux récapitulatifs

- Tableaux récapitulatifs pour l'ensemble des secteurs du Grand Besançon
- Tableaux récapitulatifs - Secteur Est
- Tableaux récapitulatifs - Secteur Nord
- Tableaux récapitulatifs - Secteur Ouest
- Tableaux récapitulatifs - Secteur Plateau
- Tableaux récapitulatifs - Secteur Sud-Ouest

Action 1 - La mise en œuvre d'une politique foncière et immobilière
(ancienne Fiche 1)

Objectifs initiaux :

- mettre en œuvre une politique foncière et immobilière visant à maîtriser les coûts et à limiter l'étalement urbain dans chacune des communes de la CAGB,
- veiller à la cohérence des opérations d'aménagement des communes avec les principes et orientations du SCoT et du PLH en assurant un développement équilibré de l'Agglomération,
- faciliter dans l'ensemble des communes de l'Agglomération la production d'une offre de logements diversifiés.

Bilan des actions réalisées entre 2006 et 2009 :

Acquisitions	Terrain	Bâtiment
Participation	1	1
Acquisition en propre	2	1

Nombre de logements publics estimés : 223

Cessions de terrains	Terrain	Nb logements estimés
Communes	8	126
Etat	1	24

- rencontre entre le VP Habitat, le service Habitat et l'ensemble des Maires des communes de l'agglomération pour évoquer les projets de développement résidentiel et les disponibilités foncières,
- partenariat et suivi des acquisitions réalisées par l'EPFL,
- participation avec l'AudaB aux réunions relatives à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanisme communaux en promouvant un développement maîtrisé des zones d'habitat.

Période 2006-2009	Budget alloué	Dont surcharge foncière	Dont acquisition ou participation
Budget CAGB	1 182 218 €	341 473 €	840 745 €
Budget ETAT délégué	630 000 €	630 000 €	-

Des opportunités ont été saisies au cours des premières années du PLH mais sans moyen financier pérenne (extinction de la ligne budgétaire dédiée), l'Agglomération n'a pas à ce jour de véritable politique foncière destinée au logement. Cependant, la récente loi MLE (article 28) prévoit que les programmes d'actions des PLH doivent territorialiser les objectifs de production de logements à l'échelle de chaque commune et « indiquer les moyens, notamment fonciers, à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et principes fixés ».

Actions à réaliser à partir de 2010 :

- dans le cadre d'une stratégie foncière d'agglomération, mobiliser les acteurs en présence (EPFL, Etat, service foncier CAGB, ...) avec une définition des secteurs à enjeux de l'Agglomération (dans le tissu existant et les zones d'urbanisation future) dans le cadre du SCoT,
- mobiliser les outils de maîtrise foncière pour le développement de l'habitat, notamment dans les communes identifiées comme prioritaires :
 - apporter un soutien technique (accompagnement dans la mise en œuvre des DPU, ZAD, emplacements réservés, ...),
 - mettre en place un DPU délégué à la CAGB pour certains espaces identifiés (et suivi des DIA),
 - engager une réflexion sur la mise en place de ZAC Habitat d'intérêt communautaire,
 - accompagner les communes dans la mise en place de leur politique foncière lors de l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme.

Période 2010 et suivants	Budget prévisionnel annuel
Budget CAGB	0 € (Budget EPFL alimenté par une taxe ménage)
Budget ETAT délégué	0 € (sauf éventuelle surcharge foncière)

Action 2 - La promotion du développement durable
(ancienne Fiche 2)

Objectifs initiaux :

- maîtriser les coûts énergétiques en matière d'habitat,
- traduire dans notre politique d'habitat les objectifs de la démarche conjointe Charte de l'environnement/Agenda 21 :
 - réduire les émissions de gaz à effets de serre (énergies renouvelables, habitat basse énergie, ...),
 - préserver et valoriser les ressources locales (bois-construction, récupération de l'eau de pluie, ...),
- veiller à la prise en compte des principes de développement durable dans l'ensemble des opérations d'habitat en création ou en réhabilitation,
- produire uniquement des logements publics certifiés Qualitel.

Bilan des actions réalisées entre 2006 et 2009 :

- exigence depuis 2009 de la norme THPE pour tous les logements aidés par le Grand Besançon (logements publics, Pass-Foncier, PLS, ...),
- conventions passées avec Cerqual et Cerqual Patrimoine et prise en charge significative par le Grand Besançon des frais de certification des logements publics neufs (58 logements labellisés par Cerqual et 620 en cours, 127 labellisations H et E en cours),
- prise en charge des diagnostics et études préalables à la réhabilitation,
- mise en place dans le cadre de l'OPAH d'une prime énergie CAGB pour les logements atteignant la Classe C (Propriétaires Bailleurs) et extension par le Grand Besançon du dispositif de l'ANAH de soutien aux Propriétaires Occupants,
- soutien du Grand Besançon à 2 projets exemplaires en matière de qualité énergétique (parc privé : SCI Carmille à Larnod, parc public : Habitat 25 à Vaire le Petit),
- promotion dans les documents d'urbanisme d'un développement économe de l'espace.

Période 2006-2009	Budget alloué
Budget CAGB bailleurs publics	162 000 (diagnostics)
Budget CAGB bailleurs privés (2009)	7 500 (5 éco-prime)
Budget ETAT délégué	Budget global ANAH et délégation

Des initiatives cohérentes et utiles ont été menées, mais au vu des enjeux tant en termes de réhabilitation que de construction neuve, il est nécessaire de donner une dimension nouvelle à notre intervention.

Actions à réaliser à partir de 2010 :

- dans le cadre du Grenelle 2, pilotage par la Commission 7 de la CAGB d'une démarche partenariale large (interne et externe) permettant de décliner localement les problématiques liées au développement durable en habitat et urbanisme,
- inscription de la problématique « Habitat » dans les démarches transversales impulsées par le Grand Besançon (Agenda 21, Cit'ergie, ...),
- poursuite et amplification de notre politique de soutien financier aux opérations économes en énergie tant en neuf (logements publics) qu'en réhabilitation (parcs privé et public),
- promotion du développement de l'habitat en fonction de l'armature et des préconisations du SCoT.

Période 2010 et suivants	Budget prévisionnel annuel
Budget CAGB	En fonction des dossiers présentés
Budget ETAT délégué	Aides ANAH spécifiques

Action 3 - Mobilisation des logements des parcs privés et communaux
(anciennes Fiches 3 et 4)

Objectifs initiaux :

- réalisation de 10 logements PST par an,
- réalisation de 20 logements conventionnés par an,
- réalisation de 20 logements à loyer intermédiaire par an,
- réalisation de 10 logements en PALULOS communale,
- réalisation de 6 opérations en bail à réhabilitation sur la durée du PLH.

Bilan des actions réalisées entre 2006 et 2009 :

- 219 logements locatifs privés aidés, soit 55 / an (objectif : 60 / an) :

	Objectif PLH / an	Total annuel 2006-2009	Total 2006-2009
Logements locatifs PST	10	7	29
Logements locatifs conventionnés	20	26	107
Logements locatifs intermédiaires	20	17	66
Logements locatifs PALULOS C	10	4	17
Logements propriétaires modestes	-	103	413

- gestion et attributions des crédits délégués par l'ANAH sur la période de délégation de compétence 2006-2009 dans le cadre des Commissions Locales de l'Habitat,
- élaboration du Programme d'Action Territorial (PAT), définition des priorités (éco-conditionnalité, accessibilité des logements) et adaptation locale des loyers ANAH,
- réalisation d'une pré-étude d'OPAH 2007-2009,
- mise en œuvre de l'OPAH au premier avril 2009,
- définition et mise en œuvre du partenariat avec l'AIVS pour la gestion locative des logements PST,
- participation aux MOUS PST et Habitat indigne,
- accompagnement des communes dans le cadre des PALULOS communales.

Période 2006-2009	BUDGET ALLOUE
Budget CAGB	354 000 € (pour 94 logements)
Budget ANAH délégué	5 984 000 €
dont Propriétaires bailleurs	4 972 000 €
dont propriétaires occupants	1 012 000 €

Dans son rôle de délégataire des aides à la pierre, et par le biais des PAT, le Grand Besançon a adapté au contexte local les outils mis à sa disposition par l'ANAH. Les résultats en termes de production de logements à loyer maîtrisé sont atteints à plus de 80 %. Parallèlement, l'OPAH a été mise en place et un travail important de communication et de sensibilisation a été mené tant auprès des partenaires institutionnels que des particuliers.

Actions à réaliser à partir de 2010 :

- dans le cadre de l'OPAH, poursuite de la mobilisation des acteurs de l'habitat privé,
- pérennisation du Grand Besançon en tant qu'interlocuteur privilégié des opérateurs de logements privés en participant à la définition des programmes (choix de la typologie des financements, montages financiers, conseils juridiques et fiscaux aux propriétaires, ...),
- prendre une place croissante dans la sensibilisation des propriétaires et locataires aux thématiques d'économie d'énergie et d'eau,
- traiter efficacement et en collaboration avec le dispositif départemental les situations éventuelles d'habitat indigne,
- renforcement des partenariats avec la filière des métiers du bâtiment,
- poursuivre notre mission d'assistance aux communes pour les projets de réhabilitation de bâtiments,
- affiner la connaissance du marché local de l'habitat, notamment par le biais d'études relatives aux charges locatives et aux copropriétés.

Période 2010 et suivants	Budget prévisionnel annuel
Budget CAGB	300 000 € (dont 90 000 € animation OPAH et 10 000 € études)
Budget ETAT délégué	1 700 000 € (à confirmer)

Action 4 - La préservation du patrimoine des bailleurs publics
(anciennes Fiches 6 et 7)

Objectifs initiaux :

- réhabiliter ou résidentialiser les programmes de logements sociaux dégradés afin d'améliorer la qualité du cadre de vie des habitants ainsi que l'image des quartiers,
- préserver la mixité de peuplement existant dans certains quartiers (Viotte, Montrapon, ...),
- trouver de nouveaux équilibres dans l'Agglomération en participant à la réussite des Opérations de Renouvellement Urbain ou de restructuration urbaine à venir.

Bilan des actions réalisées entre 2006 et 2009 :

- Réhabilitation dans le parc hors PRU :

	Total 2006-2009
Aides déléguées Etat (PALULOS)	250 000 €
Aides CAGB	178 548 €
Nb de logements	1 140

- Réhabilitation dans le parc en PRU :

	Total 2006-2009
Aides ANRU	4 023 235 €
Aides CAGB	149 166 €
Nb de logements	1 298

- pour l'exercice 2007, un travail associant bailleurs et délégataires a permis de déterminer les priorités d'intervention (thématiques et géographiques),
- en 2008 et 2009, le Grand Besançon s'est prononcé sur les modalités et montants de son intervention en matière de réhabilitation :
 - prise en charge des coûts de diagnostics techniques préalables,
 - prise en charge des frais de certification Cerqual Patrimoine,
- pour l'exercice 2008 :
 - participation au financement de capteurs solaires thermiques,
 - participation aux travaux relatifs aux menuiseries extérieures (sous condition de prise en compte de l'accessibilité),
- pour l'exercice 2009 :
 - intervention particulière du Grand Besançon sur les logements en Classe D, hors PRU,
 - dans le cadre de la convention de partenariat du PRU de Planoise, participation financière du Grand Besançon à hauteur de 400 000 €.

Période 2006-2009	Budget alloué
Budget CAGB	327 664 €
Budget ETAT délégué	250 000 €

Confrontée à des besoins de réhabilitation dans le parc public importants multithématiques (accessibilité, sécurisation, économies d'énergie, ...) et disposant d'un budget délégué (financement PALULOS) très limité, la CAGB a proposé une intervention financière sur des thématiques précises (diagnostics, logements situés hors ZUS, ...). Toutefois, eu égard à l'importance des besoins cela demeure insuffisant.

Actions à réaliser à partir de 2010 :

- maintien d'une intervention à hauteur de 200 000 € annuel (validé en 2010) pour accompagner la politique de réhabilitation des bailleurs hors ANRU et ce en cohérence avec les autres dispositifs,
- poursuite de nos engagements dans le cadre du PRU de Planoise,
- ajuster les objectifs en matière de réhabilitation à partir du bilan des diagnostics techniques préalables aux travaux et orienter la participation de la CAGB en conséquence : isolation par l'extérieur, typologie de logements (classement E, F ou G), localisation, ...

Période 2010 et suivants	Budget prévisionnel annuel
Budget CAGB	200 000 € + 250 000 € (ANRU)
Budget ETAT délégué	0 €

Action 5 - Le soutien aux opérations de logements publics
(anciennes Fiches 5, 7, 8 et 9)

Objectifs initiaux :

- dynamiser la production de logements sociaux pour atteindre les objectifs du Plan de Cohésion Sociale qui préconise entre 2005 et 2009 la réalisation d'environ 300 logements PLUS et PLA I, et PLS (hors ANRU) sur le territoire de la CAGB,
- développer un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs concernés (DDE, Caisse des Dépôts et Consignations, bailleurs sociaux, gestionnaires du 1 %, autres collectivités locales, ...) afin d'optimiser les interventions financières de chacun,
- mobiliser les potentialités immobilières existant dans le tissu urbanisé des communes,
- produire environ 1 PLA I pour 10 PLUS dans l'Agglomération, soit environ 20 par an et encourager la production de grands logements et individuels,
- réaliser 3 maison-relais,
- réaliser 3 opérations Acquisition-Amélioration annuellement dans l'Agglomération,
- trouver de nouveaux équilibres dans l'Agglomération en participant à la réussite des Opérations de Renouvellement Urbain ou de restructuration urbaine à venir.

Bilan des actions réalisées entre 2006 et 2009 :

- programmation PCS de 616 logements publics soit 154 / an (objectif: 250 / an) pour 47 opérations :

	Objectif annuel PLH / PCS	Moyenne annuelle 2006-2009	Total 2006-2009
Logements locatifs PLUS	215	126	502
Logements locatifs PLA I	35	28	114
Total PLUS-PLA I	250	154	616
Logements locatifs PLS	57	77	310

- répartition par secteur de la production de logements PLUS et PLAI :

	Objectif annuel PLH / PCS	Moyenne annuelle 2006-2009	Total 2006-2009
Besançon	166	99	395
secteur Nord	13	15	61
secteur Est	18	5	20
secteur Plateau	18	9	36
secteur Sud-ouest	17	5	20
secteur Ouest	18	21	84

- 215 PLS pour des EPHAD parmi les 310 programmés,
- participation à la reconstruction de 145 logements (dont 133 PLUS) dans le cadre des PRU de Planoise et Clairs-Soleils,
- réalisation de 2 maisons relais (Rue Viancin à Besançon et Pouilley-les-Vignes),
- réalisation de 16 PLA I individuels pour ménages en difficulté,
- réalisation de 78 logements en Acquisition-Amélioration pour 6 opérations,
- mise en place de l'observatoire des coûts de production du logement public,
- garantie d'emprunts en faveur du logement public à hauteur de 24,8 M€ par le Grand Besançon au 1^{er} janvier 2009,
- gestion et attribution des crédits délégués par l'Etat en matière de logements publics.

Période 2006-2009 (prévisionnel pour 2009)	Budget alloué
Budget CAGB (subvention d'équilibre)	2 640 000 €
Budget CAGB (subvention surcharge foncière)	838 000 €
Budget CAGB PRU	476 000 €
Budget ETAT délégué (subvention d'équilibre)	3 255 000 €
Budget ETAT délégué (subvention surcharge foncière)	630 000 €

Atteindre les objectifs de production de PLUS s'est révélé particulièrement délicat et a nécessité un accroissement important de fonds propres du Grand Besançon ainsi que des bailleurs. Parallèlement, les exigences ont été relevées en termes de qualité environnementale des bâtiments. Les objectifs de PLA I et surtout de PLS ont été atteints, alors que le spectre des communes recevant du logement social s'est élargi.

Actions à réaliser à partir de 2010 :

- territorialisation, en lien avec le SCoT, du PLH par commune et engagement de celles-ci en matière de production de logements publics et de mobilisation du foncier,
- optimisation des conditions de financement de la production du logement public par l'amélioration du suivi quantitatif et qualitatif de la production de PLUS et PLA I au travers de l'observatoire mis en place par la CAGB,
- mise en place de critères de financement des PLUS/PLA I basés sur des caractéristiques environnementales, d'adaptation et d'accessibilité, de localisation et d'apport en fonds propres des bailleurs en remplacement de la subvention d'équilibre,
- fixation d'objectif de programmation annuelle en PLUS/PLA I de l'ordre de 200 unités, dont un quart en PLA I,
- participation à la démolition/reconstruction de Fontaine-Ecu,
- poursuite du soutien aux PRU dans le cadre des conventions signées en 2007 et 2009.

Période 2010 et suivants	Budget prévisionnel annuel
Budget CAGB	750 000 € (en fonction des projets)
Budget ETAT délégué	A préciser

Action 6 - Le logement des personnes en difficulté
(anciennes Fiches 10 et 13)

Objectifs initiaux :

- permettre la fluidité des parcours des personnes ayant eu recours aux dispositifs d'hébergement temporaire,
- offrir des réponses adaptées aux ménages lorsqu'ils ne peuvent accéder à un logement autonome,
- permettre aux apprentis, aux personnes en formation et aux étudiants à revenus modestes de trouver des solutions d'hébergement en rapport avec leurs ressources,
- travailler en lien avec le Conseil Général à la déclinaison des objectifs du PDALPD sur le territoire de l'Agglomération,
- mobiliser les bailleurs et les travailleurs sociaux afin de proposer une offre plus importante de logements aux personnes en difficulté,
- soutenir les dispositifs d'accompagnement des accédants et propriétaires en difficulté,
- participer par le biais du PLH à la mise en oeuvre d'une politique intercommunale d'action sociale.

Bilan des actions réalisées entre 2006 et 2009 :

- réalisation de 2 maisons relais (Rue Viancin à Besançon et Pouilley-les-Vignes),
- réalisation de 16 PLA I individuels pour ménages en difficulté,
- hébergement / logement temporaire (situation fin 2009) :
 - 190 places en CHRS,
 - 160 places FJT Cassotte,
 - 95 places Foyer Sonacotra,
- nombre de logements et places en ALT en 2008 : 121 logements pour 296 places dans 9 structures,
- 16 logements mis à disposition par les bailleurs publics, dont 5 pour les demandeurs d'asile,
- participation de la CAGB à l'élaboration du CUCS de Besançon,
- participation de la CAGB à l'élaboration du PDALPD.

Période 2006-2009	Budget alloué
Budget CAGB	320 000 € (PLA I individuels) 60 000 € (Maisons relais)
Budget ETAT délégué	20 000 € en moyenne par PLA I

Les rencontres avec la DDCSPP (ex DDASS) et le PDALPD font état d'une nécessité de clarifier les besoins (jeunes actifs en contrat précaire, personnes sans domicile avec chien, précarité énergétique, ...). Il est également nécessaire de mieux définir les modalités d'intervention de chacun des partenaires et surtout d'aider à la fluidification des parcours logements des personnes défavorisées.

Actions à réaliser à partir de 2010 :

- apporter des réponses à la question de la fluidité des parcours (des dispositifs d'hébergement au logement autonome) en lien avec la DDCSPP (ex DDASS) dans le cadre du Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion,
- dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, affirmer la politique d'hébergement de l'Agglomération au travers de la gestion des investissements liés aux dispositifs d'hébergement (Résidences sociales, FJT, humanisation des abris de nuit et CHRS, ...),
- poursuivre la production d'habitat spécifique en PLA I,
- dans le cadre des accords collectifs et de la Loi DALO :
 - redynamiser le partenariat et la concertation entre la DDCSPP, le PDALPD et le Grand Besançon,
 - déterminer les objectifs partagés en termes d'hébergement et de logement temporaire dans l'Agglomération,
- systématiser la clause d'insertion dans la production de logements publics (construction neuve et réhabilitation),
- participation du Grand Besançon aux négociations relatives au prochain CUCS.

Période 2010 et suivants	Budget alloué
Budget CAGB	A préciser suivant les projets (Résidences sociales et PLA I)
Budget ETAT délégué	8 000 € par PLA I (année 2010)
Budget ANAH	A préciser (Humanisation des CHRS)

Action 7 - L'adaptation du parc au vieillissement
(ancienne Fiche 11)

Objectifs initiaux :

- mettre en œuvre, en cohérence notamment avec le Conseil général, une politique publique de l'habitat en faveur des personnes âgées, handicapées et/ou à mobilité réduite,
- promouvoir l'adaptation et l'adaptabilité des logements afin de répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées qui souhaitent se maintenir dans leur logement,
- affirmer notre volonté de ne produire que des logements neufs accessibles,
- participer à la mise en œuvre de solutions intermédiaires et innovantes,
- accroître l'offre de logements sociaux en faveur des personnes âgées modestes en promouvant les produits financiers adaptés (PLS, PLUS, ...).

Bilan des actions réalisées entre 2006 et 2009 :

- imposition par le Grand Besançon de normes d'accessibilité pour les logements PLS et Pass-Foncier,
- financement de 430 places d'EPHAD par le Grand Besançon par l'octroi d'agrèments PLS,
- sensibilisation forte de l'ensemble des opérateurs de logements publics aux questions d'accessibilité, en conditionnant les subventions du Grand Besançon au respect d'exigences élevées,
- dans le cadre de l'OPAH, mise en place de subventions spécifiques CAGB pour des travaux de prévention du handicap et d'accessibilité,
- participation à la Commission Intercommunale d'Accessibilité et à l'élaboration du schéma local,
- mise en place, en lien avec les bailleurs, de la bourse aux logements accessibles sur le territoire du Grand Besançon, suite au recensement exhaustif des logements publics.

Période 2006-2009	Budget alloué
Budget CAGB	Pas de budget spécifique
Budget ETAT délégué	Pas de budget spécifique

La question de l'accessibilité a été mise au centre de nos priorités en matière d'habitat, de nombreuses et essentielles places d'EPHAD ont été financées ainsi que des logements adaptés en PLS. Toutefois, il reste beaucoup à faire en termes de production de logements adaptés et d'adaptation de logements.

Actions à réaliser à partir de 2010 :

- réalisation en 2010 d'une enquête relative aux besoins en logements et services des personnes de plus de 60 ans,
- poursuite de l'engagement en matière d'accessibilité de tous les logements publics ou privés bénéficiant d'une subvention ou d'un agrément du Grand Besançon,
- poursuite de l'intervention du Grand Besançon en faveur des propriétaires désirant effectuer des travaux de prévention ou d'adaptation dans le cadre de l'OPAH,
- finalisation, en lien avec le CCAS et la Ville de Besançon, du schéma intercommunal d'accessibilité,
- coordination par le Grand Besançon à l'échelle de l'Agglomération des initiatives menées en matière d'habitat adapté par les communes et les opérateurs.

Période 2010 et suivants	Budget prévisionnel annuel
Budget CAGB	Budget OPAH
Budget ETAT délégué	A préciser (budget délégué ANAH)

Action 8 - L'accueil des gens du voyage
(ancienne Fiche 12)

Objectifs initiaux :

- réaliser les équipements prévus dans l'Agglomération dans le cadre du schéma départemental avant juin 2008,
- favoriser l'insertion des gens du voyage.

Bilan des actions réalisées entre 2006 et 2009 :

- réhabilitation totale de l'aire de la Malcombe (20 emplacements),
- création du terrain de grands passages de Thise,
- création des aires périphériques de Mamirole, Pirey et Saône (5 emplacements chacun).

Période 2006-2009	Budget alloué
Budget CAGB	1 845 000 €

Après la réalisation d'équipements adaptés, mais souvent détériorés, il convient dorénavant de mettre l'accent sur le traitement des questions sociales mais également sur la production de terrains familiaux. Une externalisation de la gestion des équipements devrait être effective en 2010.

Actions à réaliser à partir de 2010 :

- externalisation de la gestion des équipements à destination des gens du voyage,
- création de 15 terrains familiaux à destination des gens du voyage ainsi que de PLA I en s'appuyant sur un maître d'ouvrage délégué,
- mise en place d'un partenariat afin de favoriser l'insertion sociale des familles et la scolarisation des enfants,
- révision du schéma départemental validant les choix du Grand Besançon en matière de production de terrains familiaux plutôt que d'aires d'accueil inadaptées.

Période 2010 et suivants	Budget prévisionnel annuel 2010-2011
Budget CAGB	380 000 €

Action 9 - Développer une offre de logements en accession à prix maîtrisés
(ancienne Fiche 15)

Objectifs initiaux :

- proposer des produits en accession à des prix modérés permettant à plus de ménages de devenir propriétaire,
- réaliser 2 opérations par an en PSLA., avec évaluation en continu du dispositif pour ajustement,
- mettre en place un dispositif d'observation et d'analyse des phénomènes d'accession à la propriété à l'échelle de l'Agglomération.

Bilan des actions réalisées entre 2006 et 2009 :

- adoption le 18 décembre 2008 de la délibération relative à l'intervention (2 000 à 2 500 € par ménage) du Grand Besançon en matière de Pass-Foncier « maison individuelle » et attribution de 10 notifications à des ménages en 2009,
- adoption le 21 décembre 2009 de la délibération relative à l'intervention du Grand Besançon en matière d'accession sociale dans le collectif,
- accompagnement fort des communes dans leur adhésion au dispositif Pass-Foncier (15 communes ont délibéré au 31 décembre 2009),
- mise en place d'un partenariat avec l'ADIL, LOGILIA, le Conseil général et les promoteurs relatifs à l'accession sociale,
- 12 PSLA réalisés par Néolia à Palente.

Période 2006-2009	Budget alloué
Budget CAGB	75 000 € (2009)
Budget ETAT délégué	50 % du budget dédié par les collectivités locales

L'intervention du Grand Besançon en faveur de l'accession sociale est effective tant dans le logement individuel que collectif, dans le cadre d'un dispositif co-financé avec les communes, le département et l'Etat. Les logements agréés doivent répondre à des normes de qualité environnementales et d'accessibilité tout en ayant des prix de vente maîtrisés. La question de l'accession à la propriété des locataires des bailleurs sociaux est à traiter particulièrement à l'avenir.

Actions à réaliser à partir de 2010 :

- poursuite et dynamisation du dispositif Pass-Foncier tant en collectif qu'en individuel,
- accompagnement des bailleurs publics et des ménages dans leur démarche de vente de patrimoine aux locataires,
- accentuation de la collaboration avec les promoteurs en faveur du développement d'une offre en accession à prix maîtrisé et abordable,
- devenir un acteur majeur dans la détermination des projets de zones mixtes d'habitat comprenant des logements en accession sociale,

Période 2010 et suivants	Budget prévisionnel annuel
Budget CAGB	150 000 €
Budget ETAT délégué	50 % du budget dédié par les collectivités locales

Action 10 - La mise en œuvre du PLH dans les communes
(anciennes Fiches 14, 16 et 17)

Objectifs initiaux :

- permettre la création de nouveaux secteurs mixant différents types d'habitat et statuts d'occupation,
- favoriser dans les quartiers les diversités sociales et générationnelles par la mise en œuvre de réflexions relatives aux politiques d'attribution, de peuplement, de vente des logements sociaux,
- traduire dans les documents d'urbanisme des communes les objectifs du PLH en matière de mixité,
- promouvoir le PLS dans les zones d'habitat,
- promouvoir une consommation raisonnée du foncier et limiter l'étalement urbain,
- permettre une meilleure inscription des nouvelles zones d'habitat dans le tissu bâti communal et le paysage,
- créer les bases d'une culture commune "architecture habitat",
- créer une culture "habitat" commune aux élus et aux acteurs du logement,
- aider les communes à mettre en place une politique du logement en adéquation avec les objectifs du PLH,
- dynamiser au sein de l'Agglomération un réseau d'élus référents en matière d'habitat.

Bilan des actions réalisées entre 2006 et 2009 :

- 50 rencontres bilatérales entre le VP Habitat et les Maires des communes,
- organisation de 9 réunions de secteur relatives à l'Habitat,
- participation du Grand Besançon en lien avec l'Audab aux réunions relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme dans les communes,
- sensibilisation des Maires des communes de l'Agglomération aux notions de mixité et de densité :
 - visite des logements publics récents dans les communes de l'Agglomération,
 - visite commentée des quartiers exemplaires (Vauban et Riesenfeld) à Fribourg,
- financement de 4 pré-études (ZAC, lotissement intégrant du logement public) : Roche-lez-Beaupré, Rancenay, Beure, Montferrand-le-Château,
- signature d'une Charte communale du logement public à Besançon pour une politique de peuplement cohérente,
- publications de l'Observatoire permanent de l'habitat (AudaB) : voir Action 11,
- articles dans le Grand Besançon relatif à l'OPAH, à l'habitat public.

Le passage du POS au PLU a offert une opportunité d'introduire les objectifs du développement durable portés par le PLH à la fois dans l'élaboration/la révision des documents d'urbanisme communaux et dans l'accompagnement de projets d'aménagement. Les rencontres avec les Maires ont également permis de mieux prendre en compte d'expression des réalités de terrain.

Actions à réaliser à partir de 2010 :

- accompagner les communes dans la mise en œuvre des objectifs fixés par le SCoT et le PLH lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme et permettre la déclinaison à l'échelle locale des notions de :
 - mixité sociale,
 - densité et formes urbaines,
 - optimisation du tissu existant et réduction de la consommation foncière,
- assurer un soutien technique aux communes dans la réalisation de leurs opérations d'urbanisme, de création ou de réhabilitation de logements,
- mobiliser les aménageurs, constructeurs et promoteurs pour introduire la mixité (sociale, urbaine, architecturale) dans les opérations de construction (lotissement, ZAC, VEFA, ...),
- associer l'objectif de mixité dans le logement à la politique foncière de l'Agglomération (Action 1),
- mettre en œuvre des modules de formation/information à destination des élus en matière d'habitat.

Période 2010 et suivants	Budget prévisionnel annuel
Budget CAGB	Pas de budget dédié
Budget ETAT délégué	Pas de budget dédié

Action 11 - La mise en œuvre d'un observatoire permanent de l'habitat
(ancienne Fiche 18)

Objectifs initiaux :

- favoriser la circulation et la mutualisation de la connaissance des marchés du logement par le biais d'études thématiques et d'un tableau de bord annuel,
- créer une culture habitat-logement commune aux élus et aux acteurs du logement,
- animer le réseau de partenaires locaux et créer les conditions du débat sur les enjeux liés au logement,
- mettre en perspective l'ensemble des données existantes sur l'habitat à l'échelle de l'Agglomération,
- travailler à la cohérence et à la complémentarité du dispositif d'observation avec les outils existants.

Bilan des actions réalisées entre 2006 et 2009 :

- publications de l'observatoire de l'habitat (AudaB) :
 - le logement étudiant,
 - la crise du logement en France (fiche de lecture),
 - les logements accessibles,
 - le parc public récent,
 - le marché immobilier et foncier,
 - les tendances récentes du marché bisontin,
 - hors-séries « Chiffres-clés habitat » (2007, 2008 et 2009),
- animations dans le cadre de l'observatoire permanent de l'Habitat (AudaB) :
 - l'accessibilité des logements,
 - le logement étudiant,
 - la demande en logements,
- participation aux travaux menés dans le cadre de l'Observatoire Départemental de l'Habitat du Doubs : publication « Les marchés locaux de l'habitat : diagnostic sur la période 1999-2005 »,
- mise en place, sous l'égide du Grand Besançon, d'un observatoire des conditions de production du logement public à l'échelle départementale et en lien avec les 2 autres délégataires du département.

Période 2006-2009	Budget alloué
Budget CAGB	400 000 € (Budget global Audab)
Budget ETAT délégué	Budget Audab

L'élargissement du travail d'observation à l'échelle départementale (Observatoire des conditions de production du logement public, Observatoire départemental de l'habitat) a permis une meilleure mise en cohérence des politiques publiques locales et des échanges plus nombreux entre les acteurs. L'observation des conditions de production de logements publics aidera le Grand Besançon à déterminer le montant des aides apportées en faveur du logement public.

Actions à réaliser à partir de 2010 :

- produire des publications relatives à des thématiques émergentes et/ou d'actualité, et davantage pragmatiques,
- assurer la présentation de ces études à l'ensemble des partenaires, élus, techniciens et acteurs privés, notamment dans le cadre du « Comité Technique PLH »,
- participer à l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat et aux travaux de l'Observatoire Départemental de l'Habitat du Doubs.

Période 2010 et suivants	Budget prévisionnel annuel
Budget CAGB	400 000 € (Budget global Audab)
Budget ETAT délégué	/

Action 12 - Le suivi-évaluation du PLH
(ancienne Fiche 19)

Objectifs initiaux :

- mesurer l'état d'avancement du programme d'actions,
- identifier les écarts et analyser les motifs,
- déterminer les évolutions et adaptations nécessaires de la politique habitat de la CAGB,
- préparer le prochain PLH.

Bilan des actions réalisées entre 2006 et 2009 :

- présentation du bilan d'étape « PLH 2006-2007 » à la commission habitat du Grand Besançon en 2008,
- présentation du bilan à mi-parcours « PLH 2006-2008 » aux élus de la commission habitat et aux partenaires associés en 2009, qui concluait sur la nécessité d'actualiser le PLH au regard des nouveaux textes de loi (Boutin, ...) et à venir (Grenelle, ...),
- mise en place du Comité Technique PLH.

Période 2006-2009	Budget alloué
Budget CAGB	Pas de budget dédié
Budget ETAT délégué	Pas de budget dédié

L'évaluation régulière du PLH (1^{er} bilan dès 2008) a permis d'anticiper l'actualisation des actions à mener en matière d'habitat dans le Grand Besançon. Toutefois, des pistes d'amélioration sont à envisager afin notamment de mieux communiquer sur cette évaluation.

Actions à réaliser à partir de 2010 :

- suivre et anticiper l'évolution du PLH (actualisation, priorisation, territorialisation),
- définir et mettre en place l'instance d'évaluation partenariale du PLH co-animée par l'AudaB et la CAGB, et faire appel à des regards extérieurs,
- mettre en place à la CAGB une veille juridique, technique et économique spécifique à l'habitat, afin de disposer d'une base de données tenant compte des dernières évolutions dans ce domaine,
- préparer le PLH 2012-2017,

Période 2010 et suivants	Budget prévisionnel annuel
Budget CAGB	Pas de budget dédié
Budget ETAT délégué	Pas de budget dédié

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Secteurs	Nombre de logements: état actuel				Résultat à atteindre fin du SCOT (2034)			
	Population 2006	Logt privés 2007	Log publics 2007	ANAH LM 2007	Total log 2007	Total logements	Total logts pub et ANAH	% logts pub et ANAH
BESANCON	117080	42278	15789	454	63946	82586	20058	24,29%
EST	11913	4475	414	55	4944	6614	934	14,12%
NORD	8971	3403	116	8	3527	5057	549	10,86%
OUEST	13476	4709	339	41	5089	7484	1015	13,56%
PLATEAU	12294	4699	148	21	4868	6548	619	9,45%
SUD OUEST	11560	4428	67	90	4585	6170	617	10,00%
Total	175294	63992	16873	669	86959	114459	23792	20,79%

Nombre de logements sur période SCOT : 25 ans (2010-2034)									
Logements privés	Logements publics	ANAH LM	Access° soc/PLS	Total logements	% logts publics	Prod logts annuelle	Total logts 2010-2015	Total 2010-2015 Logts publ et LM	
14090	3190	625	735	18640	17,1%	746	4474	917	
1045	340	125	160	1670	20,4%	67	401	112	
985	335	90	120	1530	21,9%	61	367	102	
1575	470	165	185	2395	19,6%	96	575	153	
1075	320	130	155	1680	19,0%	67	403	108	
980	345	115	145	1585	21,8%	63	380	111	
19750	5000	1250	1500	27500	18,18%	1100			

NB : le SCoT prévoit la construction de 32 000 logements sur 25 ans pour l'accueil de 27 000 habitants supplémentaires

Secteur Est									
Communes	Population		Nombre de logements: état actuel				Résultats à atteindre fin du SCOT (2034)		
	Population	Evolution	Logt privés	Log publics	Logt conv	Total log	Total	Total logts	% logts
	2006	99-06	2007	2007	2007	2007	logements	publics et LM	P et LM
AMAGNEY	714	4,69%	312	0	1	313	363	16	4,41%
BRAILLANS	128	28,00%	51	0	0	51	91	5	5,49%
CHALEZE	391	6,54%	167	0	2	169	229	22	9,61%
CHALEZEULE *	1061	11,57%	427	23	1	451	701	99	14,12%
CHAMPOUX	83	3,75%	34	0	0	34	54	5	9,26%
CHAUDEFONTAINE	220	6,28%	89	2	2	93	113	9	7,96%
DELUZ	660	-4,62%	320	3	5	328	358	23	6,42%
MARCHAUX	1030	9,81%	350	45	14	409	659	134	20,33%
NOVILLARS *	1624	9,43%	326	222	10	558	758	252	33,25%
ROCHE LEZ BEAUPRE	2070	0,49%	889	35	7	931	1281	147	11,48%
THISE *	3225	6,23%	1200	80	7	1287	1637	192	11,73%
VAIRE ARCIER	513	-2,29%	222	4	5	231	261	19	7,28%
VAIRE LE PETIT	194	-1,52%	88	0	1	89	109	11	10,09%
Total	11913		4475	414	55	4944	6614	934	

Commune	Nombre de logements sur période SCOT : 25 ans							
	Logements privés	Logements publics	ANAH LM	Access ^p soc/PLS	Total logements	Prod logts annuelle	Total logts 2010-2015	Total 2010-2015 Lgts publ et LM
AMAGNEY	25	10	5	10	50	2	12	4
BRAILLANS	20	0	5	15	40	1,6	10	1
CHALEZE	35	15	5	5	60	2,4	14	5
CHALEZEULE*	160	50	25	15	250	10	60	18
CHAMPOUX	10	0	5	5	20	0,8	5	1
CHAUDEFONTAINE	10	0	5	5	20	0,8	5	1
DELUZ	10	10	5	5	30	1,2	7	4
MARCHAUX	170	60	15	5	250	10	60	18
NOVILLARS*	140	15	5	40	200	8	48	5
ROCHE LEZ BEAUPRE	220	85	20	25	350	14	84	25
THISE*	220	85	20	25	350	14	84	25
VAIRE ARCIER	15	5	5	5	30	1,2	7	2
VAIRE LE PETIT	10	5	5	0	20	0,8	5	2
TOTAL	1045	340	125	160	1670	66,8	401	112

Exemple - Novillars : Période SCOT 25 ans : 200 logements à produire au total dont 15 publics, 5 ANAH à loyers maîtrisés et 40 en accession sociale
Période 2010-2015 : 48 logements à produire dont 5 publics et/ou loyers maîtrisés

* Commune accueillant des établissements d'hébergement à caractère social (EHPAD, foyer, hôpital...)

Communes figurant en gras : communes appartenant à l'armature urbaine et communes ressources

Secteur Nord

Commune	Population		Nombre de logements: état actuel				Résultat fin du SCOT (2034)		
	Population	Evolution	Logt privés	Log publics	Logt conv	Total log	Total logements	Total logts publics et LM	% logts P et LM
	2006	99-06	2007	2007	2006	2007			
AUXON DESSOUS *	1158	5,56%	420	1	3	424	674	79	11,72%
AUXON DESSUS	1039	40,41%	379	4	1	384	634	80	12,62%
CHATILLON LE DUC	1957	6,53%	726	2	2	730	980	79	8,06%
ECOLE VALENTIN	2298	6,69%	842	108	1	951	1301	179	13,76%
MISEREY SALINES	2116	-1,63%	879	1	1	881	1281	122	9,52%
TALLENAY	403	2,28%	157	0	0	157	187	10	5,35%
TOTAL	8971		3403	116	8	3527	5057	549	

	Nombre de logements sur 25 ans: PLH							Total logts 2001-2015	Total 2010-2015 Logts publ et LM
	Logements	Logements	ANAH	Access°	Total	Prod logts	Total logts		
	privés	publics	LM	soc/PLS	logements	annuelle			
AUXON DESSOUS	150	60	15	25	250	10	60	18	
AUXON DESSUS	150	60	15	25	250	10	60	18	
CHATILLON LE DUC	150	60	15	25	250	10	60	18	
ECOLE VALENTIN	260	50	20	20	350	14	84	17	
MISEREY SALINES	260	100	20	20	400	16	96	29	
TALLENAY	15	5	5	5	30	1,2	7	2	
TOTAL	985	335	90	120	1530	61,2	367	102	

Exemple - Ecole-Valentin : Période SCOT 25 ans : 350 logements à produire au total dont 50 publics, 20 ANAH loyers maîtrisés et 20 en accession sociale
Période 2010-2015 : 84 logements à produire dont 17 publics et/ou loyers maîtrisés ANAH

* Commune accueillant des établissements d'hébergement à caractère social (EHPAD, foyer, hôpital...)

Communes figurant en gras : communes appartenant à l'armature urbaine et communes ressources

Secteur Ouest

Communes	Population		Nombre de logements: état actuel				Résultat à atteindre fin du SCOT (2034)		
	Population	Evolution	Logt privés	Log publics	Logt conv	Total log	Total	Total logts	% logts
	2006	99-06	2007	2007	2007	2007	logements	publics et LM	publics et LM
AUDEUX	428		173	0	0	173	203	10	4,93%
CHAMPAGNEY	258	5,31%	102	0	0	102	132	10	7,58%
CHAMPVANS	332	43,10%	123	0	0	123	153	10	6,54%
CHAUCENNE	540	14,89%	179	0	0	179	239	15	6,28%
CHEMAUDIN	1431	17,20%	479	37	4	520	720	101	14,03%
DANNEMARIE	1271	35,50%	304	119	17	440	690	161	23,33%
FRANOIS	1916	7,70%	664	69	3	736	1086	142	13,08%
MAZEROLLES	180	5,26%	66	0	0	66	86	5	5,81%
NOIRONTE	312	-2,80%	133	0	0	133	163	10	6,13%
PELOUSEY	1383	13,83%	427	28	8	463	663	96	14,48%
PIREY	1694	17,48%	715	10	0	725	1125	130	11,56%
POUILLEY LES VIGNES *	1810	0,50%	690	32	4	726	1076	141	13,10%
SERRE LES SAPINS	1563	15,18%	521	44	5	570	970	169	17,42%
VAUX LES PRES	358	3,77%	133	0	0	133	178	15	8,43%
Total	13476		4709	339	41	5089	7484	1015	

Communes	Nombre de logements sur 25 ans: PLH							Total logts 2010-2015	Total 2010-2015 Logts publ et LM
	Logements	Logements	ANAH	Access ^o	Total	Prod logts	Total logts		
	privés	publics	LM	soc/PLS	logements	annuelle	2010-2015		
AUDEUX	15	5	5	5	30	1,2	7	2	
CHAMPAGNEY	15	5	5	5	30	1,2	7	2	
CHAMPVANS	15	5	5	5	30	1,2	7	2	
CHAUCENNE	35	10	5	10	60	2,4	14	4	
CHEMAUDIN	125	45	15	15	200	8	48	14	
DANNEMARIE	195	20	5	30	250	10	60	6	
FRANOIS	255	50	20	25	350	14	84	17	
MAZEROLLES	10	0	5	5	20	0,8	5	1	
NOIRONTE	15	5	5	5	30	1,2	7	2	
PELOUSEY	120	45	15	20	200	8	48	14	
PIREY	260	95	25	20	400	16	96	29	
POUILLEY LES VIGNES	235	80	25	10	350	14	84	25	
SERRE LES SAPINS	260	95	25	20	400	16	96	29	
VAUX LES PRES	20	10	5	10	45	1,8	11	4	
TOTAL	1575	470	165	185	2395	95,8	575	153	

Exemple - Dannemarie

Période SCOT 25 ans : 250 logements à produire au total dont 20 publics 5 ANAH loyers maîtrisés et 30 en accession sociale

Période 2010-2015 : 60 logements à produire dont 6 publics et/ou loyers maîtrisés ANAH

* Commune accueillant des établissements d'hébergement à caractère social (EHPAD, foyer, hôpital...)

Communes figurant en gras : communes appartenant à l'armature urbaine et communes ressources

Secteur Plateau									
Communes	Population		Nombre de logements: état actuel				Résultat à atteindre fin du SCOT (2034)		
	Population 2006	Evolution 99-06	Logt privés 2007	Log publics 2007	Logt conv 2007	Total log 2007	Total logements	Total logts publics et LM	% logts publ et LM
ARGUEL	242	11,01%	100	0	0	100	130	10	7,69%
CHEVILLOTTE	80	5,26%	32	0	0	32	52	5	9,62%
FONTAIN	908	14,65%	359	12	4	375	455	36	7,91%
GENNES	634	11,42%	232	0	0	232	262	10	3,82%
GRATTERIS	112	9,80%	45	0	1	46	66	6	9,09%
LARNOD	597	-7,73%	239	0	2	241	281	22	7,83%
MAMIROLLE *	1637	12,35%	542	10	0	552	802	85	10,60%
MONTFAUCON *	1454	5,98%	596	4	4	604	854	83	9,72%
MORRE	1221	5,81%	475	8	3	486	586	41	7,00%
NANCRAY	1148	12,88%	477	0	0	477	677	60	8,86%
PUGEY	739	11,13%	291	0	1	292	322	11	3,42%
SAONE *	3079	12,87%	1129	114	6	1249	1849	240	12,98%
LA VEZE	443	1,37%	182	0	0	182	212	10	4,72%
Total	12294		4699	148	21	4868	6548	619	

Communes	Nombre de logements sur période SCOT : 25 ans							Total logts 2010-2015	Total 2010-2015 Lgts publ et LM
	Logements privés	Logements publics	ANAH LM	Access° soc/PLS	Total logements	Prod logts annuelle			
ARGUEL	15	5	5	5	30	1,2	7	2	
CHEVILLOTTE	10	0	5	5	20	0,8	5	1	
FONTAIN	50	10	10	10	80	3,2	19	5	
GENNES	15	5	5	5	30	1,2	7	2	
GRATTERIS	10	0	5	5	20	0,8	5	1	
LARNOD	15	10	10	5	40	1,6	10	5	
MAMIROLLE	160	60	15	15	250	10	60	18	
MONTFAUCON	160	60	15	15	250	10	60	18	
MORRE	55	15	15	15	100	4	24	7	
NANCRAY	125	45	15	15	200	8	48	14	
PUGEY	15	5	5	5	30	1,2	7	2	
SAONE	430	100	20	50	600	24	144	29	
LA VEZE	15	5	5	5	30	1,2	7	2	
TOTAL	1075	320	130	155	1680	67,2	403	108	

Exemple - Montfaucon Période SCOT 25 ans : 250 logements à produire au total dont 60 publics, 15 ANAH loyers maîtrisés et 15 en accession sociale
Période 2010-2015 : 60 logements à produire dont 18 publics et/ou loyers maîtrisés ANAH

* Commune accueillant des établissements d'hébergement à caractère social (EHPAD, foyer, hôpital...)
Communes figurant en gras : communes appartenant à l'armature urbaine et communes ressources

Secteur Sud Ouest

Communes	Population		Nombre de logements: état actuel				Résultat à atteindre fin du SCOT (2034)		
	Population	Evolution	Logt privés	Log publics	Logt conv	Total log	Total	Total logts	% logts
	2006	99-06	2007	2007	2007	2007	logements	publ et LM	P et LM
AVANNE AVENEY *	2307	21,17%	806	0	2	808	1158	107	9,24%
BEURE	1383	0,36%	720	0	4	724	924	64	6,93%
BOUSSIÈRE	1052	14,35%	341	30	52	423	623	122	19,58%
BUSY	519	6,57%	203	0	1	204	234	11	4,70%
GRANDFONTAINE	1450	29,70%	529	11	1	541	791	87	11,00%
MONTFERRAND *	2160	13,56%	743	10	13	766	1066	113	10,60%
OSSELLE	373	6,88%	164	0	2	166	196	12	6,12%
RANCENAY *	285	14,00%	103	0	0	103	133	10	7,52%
ROUTELLE	480	1,48%	179	0	5	184	214	15	7,01%
THORAISE	280	14,75%	136		5	141	171	15	8,77%
TORPES	779	9,26%	320	16	1	337	437	47	10,76%
VORGES LES PINS	493	13,33%	184	0	4	188	223	14	6,28%
Total	11561		4428	67	90	4585	6170	617	

Communes	Nombre de logements sur période SCOT 25 ans							Total logts 2010-2015	Total 2010-2015 Lgts publ et LM
	Logements	Logements	ANAH	Access°	Total	Prod logts	Total logts		
	privés	publics	LM	soc/PLS	logements	annuelle	2010-2015		
AVANNE AVENEY	230	85	20	15	350	14	84	25	
BEURE	105	45	15	35	200	8	48	14	
BOUSSIÈRE	145	30	10	15	200	8	48	10	
BUSY	15	5	5	5	30	1,2	7	2	
GRANDFONTAINE	155	60	15	20	250	10	60	18	
MONTFERRAND	195	70	20	15	300	12	72	22	
OSSELLE	15	5	5	5	30	1,2	7	2	
RANCENAY	15	5	5	5	30	1,2	7	2	
ROUTELLE	15	5	5	5	30	1,2	7	2	
THORAISE	15	5	5	5	30	1,2	7	2	
TORPES	60	25	5	10	100	4	24	7	
VORGES LES PINS	15	5	5	10	35	1,4	8	2	
TOTAL	980	345	115	145	1585	63,4	380	111	

Exemple - Boussières Période SCOT 25 ans : 200 logements à produire au total dont 30 publics 10 ANAH loyers maîtrisés et 15 en accession sociale
Période 2010-2015 : 48 logements à produire dont 10 publics et/ou loyers maîtrisés ANAH

* Commune accueillant des établissements d'hébergement à caractère social (EHPAD, foyer, hôpital...)

Communes figurant en gras : communes appartenant à l'armature urbaine et communes ressources